

REGLEMENT DU JEU CONCOURS: « AIRBNB – DVD CASSE TETE CHINOIS » Du 10/04/2014 au 18/04/2014

ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES

La société Airbnb France société au capital de 54.000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 750 885 410 ayant son siège social situé au 3, rue Montholon 75009 Paris (ci-après désigné « Airbnb » ou « la Société Organisatrice »), organise du 10/04/2014 au 18/04/2014, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « AIRBNB – DVD CASSE TETE CHINOIS » (ci-après désigné le « Jeu »).

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Le Jeu est accessible à toute personne physique majeure (état civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine (Corse non incluse), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices et de toute société ayant participé à l'organisation du Jeu, du personnel de MOV'IN SAS, du personnel des sociétés de prestation de service en charge de la manutention des produits, et des membres des familles de l'ensemble de ces personnes (ascendants, descendants, époux et concubins).

Pour jouer, il suffit au participant de répondre à la question posée sur la page Facebook d'Airbnb France et sur la page Facebook du film « Casse-tête chinois ». Les personnes ayant donné la bonne réponse seront éligibles à un tirage au sort. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Toute participation incomplète ou comportant des mentions erronées sera considérée comme nulle. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. La même sanction s'appliquera en cas d'enregistrements multiples par une même personne.

La participation au Jeu « AIRBNB – DVD CASSE TETE CHINOIS » sera ouverte du 10/04/2014 à 00h01 au 18/04/2014 inclus, l'heure de référence étant celle en vigueur à Paris (la date et l'heure des inscriptions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques des sociétés organisatrices, faisant seule foi).

Cinquante et un (51) gagnants, parmi les personnes ayant participé au Jeu, seront définis par tirage au sort le 18/04/2014.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile.

ARTICLE 3 - ANNONCE DE L'OPERATION

Le Jeu est véhiculé par la page Facebook d'Airbnb France et du film « Casse-tête chinois », ainsi que relayé sur les réseaux sociaux sur le compte Twitter d'Airbnb France.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Les lots mis en jeu pour l'ensemble du Jeu (ci-après « les Lots ») sont :

- Premier lot : un bon d'achat AIRBNB d'une valeur de 200 euros
- Du 2^{ème} au 51^{ème} lot: un DVD Casse Tête Chinois d'une valeur de 20,06 euro TTC.

Tous les Lots sont non transmissibles, non cessibles, non modifiables et non remboursables.

Les prix indiqués sont déterminés au moment de la rédaction du présent règlement. Ils sont donnés à titre de simple indication et sont susceptibles de variation.

Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange des Lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer l'un des Lots par un lot de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée d'une quelconque manière.

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les gagnants des Lots seront informés de leurs gains par courrier électronique ou postal, à l'adresse électronique ou postale qu'ils auront fournie dans le formulaire de participation dans un délai de 8 semaines environ à compter de la date du tirage au sort. Si les coordonnées des gagnants sont inexploitable (incomplètes ou erronées), ces derniers perdront le bénéfice de leur Lot qui restera la propriété de la Société Organisatrice qui se réserve le droit de le remettre en jeu dans cette même opération ou dans une opération ultérieure. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Les Lots non réclamés par les gagnants dans le délai défini ci-dessus ou retournés à la Société Organisatrice pour cause de non réception par les gagnants ne seront pas remis en jeu.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable pour des retards, pertes occasionnées aux éléments relatifs aux Lots lors de leur acheminement. De même, la responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre des Lots et ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un défaut affectant les Lots.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du Lot et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 5 - DEPOT ET MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Huissiers de Justice Associés, Monsieur Arnaud Martin et Monsieur Olivier Graveline, 1 rue Bayard - B.P. 531 - 59022 LILLE Cédex. Il sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès de : MARQUES & FILMS / Jeu-Concours « AIRBNB – DVD CASSE TETE CHINOIS – 22, rue Périer - 92120 Montrouge.

Le règlement est également accessible en ligne à l'adresse internet <http://www.huissier-59-lille.fr>.

Les frais engagés par le participant pour cette demande ne seront pas remboursés.

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. L'application du présent règlement est soumise à la loi française.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le Jeu, à le réduire, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions. Elle se réserve la possibilité dans tous les cas de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT DES FRAIS

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Les frais de participation par Internet sont remboursés (hors participation mobile), dans la limite de 1 remboursement par personne et par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du Jeu sur la base forfaitaire de 3 minutes d'appel local, soit 0,11 euro TTC, par participation, sous réserve de vérification par la Société Organisatrice de la participation effective du demandeur.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

Le remboursement sera effectué sur simple demande écrite, à l'adresse suivante : MARQUES & FILMS - Jeu « AIRBNB – DVD CASSE TETE CHINOIS » – 22 rue Périer, 92120 MONTRouGE, accompagnée du nom, prénom, adresse postale, d'une photocopie de sa carte d'identité et d'un RIB/RIP. Cette demande doit être adressée par courrier, impérativement avant le inclus (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 8 - FRAUDE

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les Lots aux fraudeurs et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les gagnants, dans le cadre de l'évènement et du seul fait de leur participation au Jeu, autorisent gracieusement la prise de photographies, diapositives, la fixation sur support électronique, film, papier, vidéogrammes ou sur tout autre support, de leur image, noms, prénoms, allocutions en intégralité ou par extrait à les reproduire sur tout type de support, numériser, représenter par tout mode de représentation publique, notamment télévisuel ou tous services de télécommunications, cablo-distribution, sur tous réseaux notamment Internet et sur tous territoires. Cette autorisation vaut à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec le Jeu et/ou les activités de la Société Organisatrice – pour le monde entier et pendant toute une durée de un (1) an à compter de la fin du Jeu.

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 11 : LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTE »

Sauf avis contraire, les informations à caractère personnel et notamment celles à caractère nominatif communiquées par les participants dans le cadre de leur participation au Jeu font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation et la réalisation du Jeu.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante : MARQUES & FILMS - Jeu « AIRBNB – DVD CASSE TETE CHINOIS » – 22 rue Périer, 92120 MONTROUGE.